



Affaire suivie par : E. Nitschelm
Tél. 03 88 23 35 83 / 3871
Mél : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

Elina NITSCHELM
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale de
sciences médico-sociales et biotechnologies santé-environnement

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s de sciences et
techniques médico-sociales, de biotechnologies santé-
environnement et de pratiques esthétiques

S/C Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissement

Strasbourg, le 6 septembre 2023

Objet : Lettre de rentrée pour les disciplines STSS, ESAE, SHR en BTS MHR, Sciences et techniques médico-sociales en BTS SP3S et ESF et BSE pour le BTS ESF, pratiques esthétiques en BTS MECF

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Je souhaite commencer cette lettre de rentrée en vous remerciant toutes et tous pour votre engagement l'année passée. L'accompagnement que vous avez apporté aux élèves et aux étudiants n'a pas été autant marqué par la situation sanitaire et vous avez pu ainsi reprendre un rythme de travail habituel. Les défis ont été néanmoins nombreux et vous avez su les appréhender avec professionnalisme.

Cette lettre de rentrée est divisée en plusieurs parties : la première (1) avec des informations communes à l'ensemble des disciplines et des niveaux de classe, la deuxième (2 à 6) spécifique aux formations dans lesquelles vous enseignez et la troisième pour objectif de vous transmettre pour l'année 2022-2023 des informations communes à l'ensemble des disciplines et des informations disciplinaires utiles, par niveaux d'enseignement. A ces informations disciplinaires, s'ajoutent des informations plus générales sur la vie de nos disciplines (à partir du 7^{ème} point de cette lettre).

1. Informations utiles à tous

1.1. Les priorités nationales

Dans son discours de rentrée, le Ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, a présenté trois priorités claires :

- Elever le niveau,
- Bâtir une Ecole des droits et des devoirs
- Bâtir une Ecole qui donne confiance et qui émancipe

Pour plus d'informations sur ces priorités, vous pouvez visionner [la conférence de presse du Ministre de l'éducation nationale](#)

1.2. Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront, par ailleurs, l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

2. Sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S :

2.1. Les résultats de la session juin 2023

Pour la première année depuis la réforme, la situation sanitaire a permis que les enseignements de spécialité soient évalués dans le cadre des épreuves prévues au mois de mars. L'épreuve terminale orale (« Le grand oral ») a eu lieu pour la troisième année consécutive.

Sur les 559 candidats présents aux épreuves dans l'académie de Strasbourg, 507 ont été admis, soit un taux de réussite de 91,7% pour cette session. 47,4% des admis au premier tour ont obtenu une mention, soit en nombre absolu : 3 mentions très bien avec félicitations du jury, 19 mentions Très bien, 83 de mentions Bien, 160 mentions Assez Bien.

2.2. Baccalauréat ST2S, session 2024

Des annonces présidentielles et ministérielles ont été faites concernant des évolutions relatives au baccalauréat, notamment le report des épreuves de spécialité au mois de juin. Des informations plus précises vous seront communiquées au cours de l'année.

2.3. La poursuite de la réflexion sur l'évaluation en STSS

La réforme du baccalauréat, qui renforce la prise en compte du contrôle continu et instaure un projet d'évaluation au sein des lycées, conduit à se questionner sur l'évaluation en sciences et techniques sanitaires et sociales, sur les attendus, sur les niveaux d'exigence. Une réflexion a déjà été lancée dans l'académie grâce à une formation sur l'évaluation pendant l'année scolaire 2022-2023. Elle sera prolongée cette année, par un deuxième niveau de formation. L'ensemble des professeurs de STMS de l'académie enseignant en première et en terminale pourront se pré-inscrire, même ceux qui n'ont pas suivi le niveau 1. Attention, le nombre de places est limité. Un message vous informera du lancement de la phase de pré-inscription.

A la demande du groupe de professeurs ayant participé au niveau 1 de la formation, un travail sera mené sur l'évaluation des capacités exigibles, au plus près des attendus de l'épreuve de spécialité STSS du baccalauréat.

2.4. Les formations disciplinaires

Outre la formation sur l'évaluation présentée ci-dessus, deux autres formations sont prévues cette année :

- Une formation à public désigné sur le Grand oral, avec la présence de professeurs de BPH (deux représentants de chaque établissement) ;
- Une formation à candidature individuelle « Education à la sexualité et STSS ». Le code de l'éducation prévoit trois séances annuelles d'éducation à la sexualité. En ST2S, si des séances peuvent être en lien avec la C-BPH, d'autres peuvent l'être avec la discipline des sciences et techniques sanitaires et sociales. Cette formation a pour objectif d'accompagner les professeurs de STMS dans l'éducation à la sexualité dans le cadre de leurs enseignements.

A noter que le groupe de travail sur les capacités en STSS poursuit son travail d'élaboration d'un document sur la classe de première. Une fois finalisé, il sera déposé sur le [site académique STMS 4.0](#).

2.5. Le concours général

Le concours général est un concours d'excellence, qui consiste à distinguer les meilleurs élèves dans une discipline. Pour les élèves de Terminale ST2S, c'est dans la discipline "Sciences et techniques sanitaires et sociales" qu'ils sont amenés à composer. Les meilleurs élèves de France sont ensuite retenus pour la phase d'admission.

Les inscriptions se font généralement courant du mois de novembre.

Si l'épreuve d'admissibilité se fait en académies, l'épreuve d'admission demande de la mobilité aux candidats retenus (dans une autre académie). Les établissements scolaires participent aux frais de déplacement/hébergement, pour les candidats retenus à la deuxième phase du concours.

Pour en savoir plus, consultez le [site Eduscol sur le concours général](#).

2.6. Le concours national Jeunes, solidaires et citoyens – Année 2023-24

La circulaire présentant la 5e édition du concours national Jeunes, solidaires et citoyens qui sera organisé au cours de l'année scolaire 2023-24 a été [publiée au BOEN le 27 juillet dernier](#).

L'éducation nationale et la Sécurité sociale ont signé une convention le 23 mai 2016 visant à inscrire dans le temps un partenariat destiné à renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale pour les jeunes générations. Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre d'un concours national sur les questions de la Sécurité sociale organisé en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S), et avec le soutien de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale.

Les projets des élèves devront s'inscrire dans une liste de quatre thèmes au choix :

- Thème 1 : Prévention santé jeunes ;
- Thème 2 : Des jobs qui changent nos vies : les métiers du sanitaire et du social ;
- Thème 3 : Quel impact du vieillissement sur les mécanismes de redistribution ? ;
- Thème 4 : Je suis citoyen social, je joue collectif.

Ces quatre thèmes permettront à chaque enseignant de choisir un projet concret et de :

- retenir une approche globale ou ciblée de la Sécurité sociale (sur un service ou une prestation) ;
- retenir une approche plutôt juridique (droits/devoirs), économique (redistribution), historique, organisationnelle (gouvernance) ou plutôt centrée sur une communication ;
- travailler sur des services et prestations existants, ou d'en imaginer pour demain.

L'annexe 1 présente des exemples de liens entre les projets à mener, les programmes et les référentiels.

Calendrier 2023-24 : du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 (15 heures) :

Phase d'inscriptions sur le site [secu-jeunes/espace concours](#).

3. Les BTS SP3S et ESF

3.1. Les résultats au BTS, session 2023

- **BTS SP3S** : Sur les 65 inscrits dans l'académie de Strasbourg, 56 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 86%.
- **BTS ESF** : à l'échelle du regroupement interacadémique (Nancy-Metz et Strasbourg), sur les 194 inscrits, 154 ont été déclarés admis pour les épreuves du premier groupe. Sur les 18 candidats autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle (2nd groupe), 18 ont été admis. Le taux de réussite à l'échelle du regroupement est donc de 88,7%.

Dans l'annexe VI de chaque référentiel de BTS, un tableau de correspondance entre épreuves et unités de l'ancien diplôme et du nouveau diplôme vous permet d'explicitier aux redoublants les épreuves du nouveau diplôme qu'ils ont déjà validées (bénéfices de notes) et celles qu'ils auront à subir cette année. Une attention particulière sera apportée à ces étudiants qui n'ont pas été formés jusqu'à présent dans une logique de blocs de compétences.

3.2. La mise en œuvre de la rénovation de la formation de technicien supérieur

La rénovation des BTS ESF et SP3S se poursuit, avec une mise en œuvre en deuxième année de BTS. L'enjeu sera cette année de continuer à mieux cerner les attendus en termes d'évaluation certificative, pour accompagner aux mieux les étudiants, dans les enseignements théoriques que dans la préparation et la réalisation des périodes de stage.

Le passage en blocs de compétences conduit à questionner les choix pédagogiques opérés et à envisager un travail en équipe renforcé. Les formations auront pour objectifs de poursuivre la réflexion à ces niveaux.

3.3. Les formations pour les enseignants intervenant en BTS

Pour le BTS ESF, une journée de formation est prévue pour les enseignants intervenant dans le cadre du BC1. Elle aura pour objectif de cadrer les attendus en termes de situations d'évaluation en CCF, dans le cadre d'une logique de bloc de compétences. Une deuxième formation est prévue pour les professeurs de STMS intervenant en BC3, 4 et 5, pour travailler sur la construction et l'évaluation des compétences de leurs blocs.

Pour le BTS SP3S, une journée de formation est également prévue, pendant laquelle une réflexion sera menée sur l'élaboration de mises en situations professionnelles, dans le cadre du CCF prévu dans le BC1.

Une formation commune aux professeurs des deux BTS et aux professeurs intervenant en formation de CESF sera proposée en candidatures individuelles : « porter conseil à des publics avec l'outil numérique ». Cette formation a pour vocation à être poursuivie l'année prochaine. Nombre de places limitées.

3.4. Les propositions de sujets de CCF

Pour le BTS ESF : Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF sont à me transmettre par mail au moins 1 mois avant la date de l'épreuve à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr. Au vu de la nouveauté cette année, il est possible d'envoyer un premier jet non finalisé dans un premier temps (contexte professionnel, orientation des questions, propositions d'annexes non finalisées), pour échanger sur les intentions.

Pour les CCF du BC1, les sujets doivent à eux deux croiser les domaines de la vie quotidienne. La physique est évaluée dans le cadre des compétences mais ne fait pas l'objet d'une partie à part. Elle est au service du raisonnement.

Pour les CCF du BC4, le sujet sera à concevoir en binôme (professeur de STMS et professeur d'économie-gestion) avec un contexte professionnel et un fil conducteur communs.

Pour le BTS SP3S : Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF sont à transmettre, par mail, au moins 1 mois avant la date de l'épreuve, à Madame Bianchi, IA-IPR SMS-BSE : estelle.bianchi@ac-nancy-metz.fr, en mettant en copie elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr.

3.5. Le concours national Jeunes, solidaires et citoyens – Année 2023-2024

Ce concours ouvert aux élèves de pré-bac est également ouvert aux étudiants de BTS ESF et SP3S. Pour l'ensemble des informations, voir la rubrique 2.6.

4. La formation menant au DE CESF

4.1. Formation des professeurs

La promotion 2022-2023 des étudiants CESF se présentera au jury de diplôme en octobre 2023. Afin de faire un bilan de la session 2022 de l'épreuve de mémoire de pratique professionnelle et pour s'entendre sur les attendus de la session 2023, une formation sera organisée le lundi 11 septembre 2023, sur trois sites : Reims, Metz et Strasbourg. Il s'agira d'un temps d'échange à l'échelle de la région académique mais aussi sur sites, pour avancer dans la réflexion sur l'accompagnement et l'évaluation du mémoire de pratique professionnelle.

Une formation commune aux professeurs intervenant en BTS SP3S et ESF ainsi qu'aux professeurs intervenant en formation de CESF sera proposée en candidatures individuelles : « porter conseil à des publics avec l'outil numérique ». Cette formation a pour vocation à être poursuivie l'année prochaine. Nombre de places limitées. N'hésitez pas à vous préinscrire dès que la formation est proposée.

4.2. Les conventions avec l'université

Plusieurs lycées et établissements de formation doivent prochainement renouveler le conventionnement avec l'université. La réflexion sur l'élaboration d'une convention-cadre à l'échelle de la Région académique va être prochainement lancée. Les conventions d'application seront donc ensuite à renouveler, dans un second temps.

Les établissements seront informés de l'avancée de ces démarches au cours de l'année.

4.3. Le concours national Jeunes, solidaires et citoyens – Année 2023-2024

Ce concours ouvert aux élèves de pré-bac est également ouvert aux étudiants en formation de conseiller en économie sociale familiale. Pour l'ensemble des informations, voir la rubrique 2.6.

5. Hôtellerie-restauration (ESAE en STHR et SHR en BTS MHR)

5.1. Les résultats aux examens

Le taux de réussite des élèves de la série STHR du baccalauréat est de 96,1%.

68,5% des admis au premier tour ont obtenu une mention, soit en nombre absolu : 12 mentions Très bien, 31 mentions Bien, 44 mentions Assez Bien.

Le taux de réussite à l'option C du BTS MHR est de 84% dans l'académie de Strasbourg.

5.2. La formation des enseignants

Comme chaque année, une formation interacadémique est prévue regroupant les académies de Strasbourg, Nancy-Metz, Reims Dijon et Besançon. Elle aura lieu en mode hybride, en partie à distance en inter-académie et en partie en présentiel.

6. BTS « Métiers de l'esthétique, cosmétique et parfumerie »

6.1. Les résultats aux examens de la session 2023

Je tiens à nouveau à remercier cette année l'équipe de Strasbourg pour la forte contribution que vous avez apportée pour la bonne tenue des épreuves pour le BTS MECP à Strasbourg. Encore une fois, nous avons pu compter sur votre adaptabilité et votre investissement.

Les taux de réussite pour la session 2023 sont les suivants :

- Option A : 71,9% à l'échelle du regroupement d'académies (Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) ;
- Option B : 84,4% à l'échelle du regroupement d'académie cité ci-dessus.

6.2. La rénovation du référentiel du BTS MECP

A la rentrée 2023-2024, la rénovation du BTS MECP est mise en œuvre. L'équipe du lycée Jean Rostand a déjà commencé à réfléchir à un plan de formation, qu'il faudra sans doute adapter au fur et à mesure de la mise en place de la formation. Nous poursuivrons la réflexion cette année, en nous appuyant sur votre expérience.

La rénovation du référentiel du BTS MECP va vous conduire à vous engager dans une logique de blocs de compétences en première année de BTS. Si des compétences et des savoirs associés peuvent être largement mobilisés une fois stabilisés, la construction de ces compétences et de leurs savoirs associés se fait au sein du bloc de compétences. C'est un changement important dans la manière de penser les apprentissages et ensuite de les évaluer.

6.3. L'accompagnement de l'équipe du BTS MECP

Une formation sera organisée au cours de l'année en lien avec les équipes des autres académies du regroupement de Strasbourg (Reims, Metz, Strasbourg et Chalon sur Saône). Une nouvelle équipe pédagogique de l'académie de Strasbourg (Haguenau, lycée Siegfried) nous rejoindra lors de cette formation.

6.4. Les sujets de CCF

Les propositions des situations d'évaluation en vue des CCF sont à me transmettre par mail au moins 1 mois avant la date de l'épreuve à l'adresse suivante : elina.nitschelm@ac-strasbourg.fr

7. La préparation à l'agrégation de sciences médico-sociales

La préparation à l'agrégation de sciences médico-sociales est à nouveau proposée cette année dans l'offre de formation continue. La formation commencera courant septembre et aura lieu certains mercredis après-midi de l'année. Un temps en présentiel est prévu en octobre, à l'école de santé publique de Vandœuvre-Lès-Nancy.

Pensez à vous inscrire pour pouvoir être présents à la première formation.

8. Les professeurs à missions particulières

8.1. La correspondante de formation :

Anne-Sophie Hoffbeck (Anne-Sophie.Hoffbeck@ac-strasbourg.fr) a repris ses fonctions en tant que correspondante de formation pour les STMS-BSE à l'EAFc.

8.2. La chargée de mission de l'inspection

Fadila Bechlem, professeure au lycée Leclerc de Saverne, est votre interlocutrice privilégiée dans l'académie pour ce qui concerne les questions pédagogiques. Merci de la contacter en premier lieu.

Coordonnées de Fadila Bechlem : fadila.tebib@ac-strasbourg.fr

8.3. L'interlocutrice académique pour le numérique et le site académique STMS 4.0

Elisabeth Baumeier, professeure de STMS au lycée Schwilgué de Sélestat, est l'IAN pour la discipline STMS : elisabeth.baumeier@ac-strasbourg.fr.

Pour travailler sur le site académique, elle est secondée par un groupe de professeures chargées d'alimenter le site académique STMS 4.0 de l'académie de Strasbourg : Salima el Labib (lycée Stanislas de Wissembourg), Amel Bellahcène (lycée Schumann de Haguenau), Colette Manette (Lycée Jean Rostand), Nathalie Barros Da Costa (lycée Montaigne de Mulhouse) et Houria Daha (lycée Jean Jacques Henner d'Altkirch). Trois enseignantes de STMS de lycées professionnels s'ajoutent à ce groupe : Murielle Kustler, Rose Da Cruz et Anne-Laure Claudel.

IMPORTANT : Le groupe de travail sur le site académique STMS 4.0 a décidé la création d'un **mur de ressources sur la protection sociale**. Il permettra de mutualiser des ressources pédagogiques (activités pédagogiques, activités technologiques).

Pour alimenter ce mur pédagogique, les enseignants de STMS de chaque équipe en établissement scolaire enverra, **pour le 15 février 2024 au plus tard**, une production pour mise en ligne. L'envoi se fera à Elisabeth Baumeier : elisabeth.baumeier@ac-strasbourg.fr. Avec ses collègues, elle se chargera de mettre en ligne le document.

Les orientations des activités peuvent être variées, les productions innovantes dans leur forme ou plus traditionnelles, à votre convenance.

Pour permettre une présentation homogène, un masque de saisie en annexe de cette lettre est à renseigner.

Dans le cas où plusieurs formations sont présentes dans l'établissement (pré- et post-bac), chaque équipe est sollicitée pour la production d'un document.

Ce travail collaboratif a l'intérêt de faciliter le travail en équipe, de partager des expériences et des pépites qui ne sont généralement que très peu visibles et permet au site académique de vivre, d'être visible.

Elisabeth ainsi que les membres du groupe numérique STMS 4.0 se tiennent à votre disposition en cas de questions sur cette sollicitation.

Par avance, nous vous remercions pour votre contribution, ô combien importante.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année scolaire riche en échanges, en réflexions, en travail d'équipe.

Bien cordialement,



Elina Nitschelm